

**Pèlerinage de Dijon à Canterbury**  
**du 7 au 10 septembre 2022**  
**Organisé par**

**L'Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne et Franche Comté**

En septembre dernier, le pèlerinage, initialement prévu jusqu'à Canterbury, n'a pu être réalisé comme prévu. Les conditions d'entrée en Angleterre étaient trop contraignantes pour un groupe de pèlerins.

Il a donc été décidé de reporter cette partie anglaise du pèlerinage en septembre 2022 ; d'ici là, les conditions d'entrée en Angleterre seront assouplies.

**Ce sera un pèlerinage de 4 jours, du 7 au 10 septembre 2022 ; le programme est original et varié.**

**Ce pèlerinage est ouvert à toutes et à tous.**

**Voir également ces informations sur le site Internet : <https://accr-bfc.fr>**  
**ou Contactez Claude CENSIER, président** de l'Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne et Franche Comté (ACCR-BFC) : 07 87 74 77 55

Il convient de rappeler les conditions d'entrée en Angleterre :

- **avoir un passeport en cours de validité et la carte vitale**
- **avoir le pass sanitaire (3 doses)**

**Vous trouverez ci dessous :**

- **le descriptif du pèlerinage**
- **la fiche d'inscription**

**Descriptif du pèlerinage**

**Mercredi 7 septembre: Dijon – Calais**

Marche : de Sangatte à Calais (en fonction de la marée)

Messe à l'église Notre Dame de Calais

Hébergement à l'auberge de jeunesse

**Jedi 8 septembre : Calais – Canterbury**

Marche : de Wooladge village à Canterbury (12 km)

Participation à l'Evensong dans la Cathédrale

Hébergement à l'Université du Kent (Royaume Uni)

**Vendredi 9 septembre : Canterbury – Douvres – Canterbury**

Marche de Douvres à Shepherswell (13 km)

Hébergement à l'Université du Kent (Royaume Uni)

**Samedi 10 septembre**

Canterbury – Calais – Dijon

### BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

DIJON-CANTERBURY - 7 au 10 septembre 2022 (4 jours - 3 nuits)

Inscription pour \_\_\_\_ personnes (même adresse). A retourner dès que possible.

#### • PELERIN

**IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous.**

1/ NOM : .....	Prénom : .....
Nationalité : .....	Date de naissance : ___ / ___ / ___
2/ NOM : .....	Prénom : .....
Nationalité : .....	Date de naissance : ___ / ___ / ___
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Tél fixe : .....	Tél portable : .....
E-mail : ..... @ .....	

#### • PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphones : ..... / ..... Lien de parenté .....

#### • LOGEMENT (ne concerne pas les couples)

Lorsque cela sera possible, je désire partager ma chambre avec : .....

#### • RESTAURATION :

Régimes spéciaux à préciser si nécessaire : .....

#### • AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

**La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).**

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :  OUI  NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :  OUI  NON

J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon :  OUI  NON

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

#### • FORMALITES : se reporter aux conditions particulières

#### • TARIF ET ANNULATION

**TARIF DU PELERINAGE : 390 €**

A l'inscription (faire obligatoirement deux chèques) :

1/ Acompte de 100 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS (VF).

2/ Cotisation 2022 : 12 € par personne ou 20 € pour un couple. Chèque à libeller à l'ordre de l'ACCR-BFC

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

#### Responsabilités :

- Les marches de type randonnée certaines de plus de 15 km (jusqu'à 20 km), les long trajets en car, le changement des habitudes alimentaires exigent un effort certain ainsi qu'une bonne santé. Il est nécessaire de s'entraîner régulièrement à la marche dans les mois qui précèdent le pèlerinage. Un programme de marches d'entraînement et de rencontres, avec d'anciens et de futurs pèlerins, sont organisées par l'association. Nous vous conseillons d'y participer.
- Un certificat médical de votre médecin attestant de votre capacité à marcher de 7 à 15 km pendant onze jours de suite vous sera demandé un ou deux mois avant le départ.
- L'inscription engage à participer aux activités proposées. Important : L'association des Chemins de Compostelle et de Rome de BFC et le Service des Pèlerinages vous proposent un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme ne sera pas couverte par notre assurance. Vous certifiez que votre état de santé vous permet d'effectuer ce voyage sans risque.

Les documents nécessaires, (liste matériel, bibliographie, horaires précis...) seront remis «en temps utile avant le début du voyage» (article L. 211-10 dernier alinéa).

**Reclamation, contact et médiation** : Le voyageur peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9bis bd Voltaire, 21000 Dijon par lettre avec accusé-réception et/ou par email à [pelerinages.dijon@wanadoo.fr](mailto:pelerinages.dijon@wanadoo.fr) accompagné de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

**Contact** : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au service des pèlerinages dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage du voyageur. Il pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

**Responsabilité** : La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

**Cession du contrat** : Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

**Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours** : La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Le Service des pèlerinages dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS** sur : <http://pelerinages-dijon.cef.fr/wp-content/uploads/2020/01/CGP-2022.pdf>

# DIJON - CANTERBURY par la via Francigena



## 7 au 10 septembre 2022

Accompagnateur : Père Jérôme Richon  
et l'ACCR-BFC

Association des Chemins de Compostelle en Bourgogne et  
Franche-Comté



#### SERVICE DES PÈLERINAGES

9 bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON - 03.80.63.14.65

[pelerinages.dijon@wanadoo.fr](mailto:pelerinages.dijon@wanadoo.fr) - [www.pelerinages-dijon.cef.fr](http://www.pelerinages-dijon.cef.fr)

Immatriculation ATOUT France : IM021100010

lundi-mardi-jeudi : 9h-12h/14h-16h30